

RAPPORT SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU BENIN EN 2002

Version finale



COTONOU - MARS 2003

BENIN

DONNEES DE BASE

Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie** : 115 762 km²
- **Population** : 6 752 569 habitants (RGPH III, 2002).
Population formée d'un peu plus de 50 ethnies dont les Fon, Yoruba, Aja, Gen, Waci, Weme, Dendi, Baatombu, Peuhls, Betamaribe, Waaba, Ayizo, Idaasha, Maxi, Gun, Lokpa, Natemba, Berba, etc.
Langue officielle : le français.
Langues Nationales (52 recensées) : Fon, Yoruba, Dendi, Aja, Gen (Mina), Baatonum, Ditammari, Waama, Gun, Fulfulde, etc.
Part de la population urbaine : 42 % ;
Densité : 58 habitants au km².
Taux de croissance démographique 1992-2002 : 3,2 %.
- **Principales villes** : Porto-Novo (capitale administrative, 200 000 habitants.), Cotonou (capitale économique, 750 000 habitants), Djougou (132 000 habitants), Parakou (120 000 habitants.).

Economie

- **PIB par habitant** : USD 368 (2001)
- **Répartition du PIB par secteur d'activité** (2001) : Primaire : 35 %, Secondaire : 15 %, Tertiaire : 50 %
- **Répartition de la Population active par secteur**: Primaire : 54 %, Secondaire : 10 %, Tertiaire : 36 %

Indicateurs sociaux

- Espérance de vie (années) : 54 (RGPH II, 1992).
- Population en deçà du seuil de pauvreté : environ 30 % dont rurale : %, urbaine : % (1999-2000)
- Taux de mortalité infantile : 98 pour mille
- Taux de Prévalence du VIH/SIDA: 4,1 % (2001)
- Indicateur de développement humain (IDH) : 0,420 (200) avec un classement de 158^{ème} sur 173 pays
- Taux Brut de Scolarisation : 94,3% (2002).
- Taux alphabétisation des adultes : 37,4 %
- Aide Publique au Développement reçue par habitant (versements nets) : USD 38,0

Accords internationaux

La République du Bénin est membre de :

- * l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine),
- * la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et
- * du Conseil de l'Entente,
- * l'Union Africaine,
- * l'ONU et Agences du Système des Nations Unies,
- * l'Organisation Intergouvernementale de la Francophonie,
- * l'Organisation de la Conférence Islamique,
- * etc.

SOMMAIRE

I VUE D'ENSEMBLE

II. LA SITUATION POLITIQUE

- 1.1. Les institutions
- 1.2. les valeurs et principes démocratiques
- 1.3. l'administration
- 1.4. Le système judiciaire

II. LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

- 3.1. Orientations politiques du Gouvernement
- 3.2. Evolution de la situation
 - 3.2.1. Le secteur réel
 - 3.2.2. Situation monétaire
 - 3.2.3. La balance des paiements
 - 3.2.4. La politique budgétaire
 - 3.2.5. La dette.

IV LA SITUATION SOCIALE

- 4.1. Pauvreté et Développement Humain
- 4.2. Profil démographique
- 4.3. La situation des Femmes
- 4.4. Le VIH/SIDA

V. LA CONTRIBUTION DU PNUD

VI LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT

- 6.1. La lutte contre la pauvreté
- 6.2. La maîtrise de l'énergie
- 6.3. La crise ivoirienne

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

I. SITUATION D'ENSEMBLE

Située en zone humide et côtière de l'Afrique de l'Ouest sur une superficie de 115 762 km² avec une population de 6 752 569 habitants en 2002 (58 habitants au Km²), la République du Bénin fait partie des pays les moins avancés encore appelés pays à faible revenu (BDF, 2001: 107). Son économie repose sur les trois piliers fragiles que sont *l'agriculture vivrière*, la production du *coton* et le *commerce régional* (USA, 2002). Au cours des cinq dernières années (1998-2002), le taux de croissance du Produit intérieur brut est resté quasiment stable autour d'une moyenne annuelle de 5 %; mais cette performance est contrebalancée par une croissance rapide de la population au taux de 3,2 % (1992-2002). La pauvreté est au Bénin un phénomène massif qui touche environ le tiers de la population, soit 2 250 856 personnes environ en 2002. Malgré les réformes de politique économique en cours depuis la fin des années 80, la structure caractéristique du PIB n'a pas changé. La contribution des différents secteurs à sa formation est de 35 % au plus pour le primaire, moins de 15 % pour le secondaire et autour de 50 % pour le tertiaire. Les trois secteurs emploient respectivement 54, 10 et 36 % de la population active (BDF, 2002). Il s'agit d'une petite économie ouverte que la faiblesse de la base productive rend très vulnérable aux chocs extérieurs comme les fluctuations des prix du coton, de l'énergie (électricité et hydrocarbures), ainsi que le taux de change et les termes de l'échange (FMI, 2002).

II. SITUATION POLITIQUE

2.1. Les Institutions

Suite à la conférence des forces vives de la nation de février 1990, le Bénin a opté pour une démocratie pluraliste fondée sur la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que de l'économie libérale. Le régime politique est de type présidentiel. Le pouvoir exécutif composé du

président de la république et du gouvernement, est doté de larges pouvoirs. Il a en face de lui une assemblée nationale non dissoluble qui vote les lois et contrôle son action. Le pouvoir judiciaire est essentiellement assuré par la cour constitutionnelle (CC), la cour suprême (CS) ainsi que la haute cour de justice (HCJ) qui a été installée en 2002.

Selon les dispositions de la Constitution du 11 décembre 1990, la haute Cour de Justice est une haute juridiction de l'Etat. Elle est seule compétente pour juger le Président de la République et les membres du gouvernement à raison des faits qualifiés de haute trahison, d'infraction commise dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ainsi que pour juger leurs complices en cas de complot contre la sécurité de l'Etat. La mise en accusation des justiciables est du ressort de l'Assemblée Nationale au terme d'un vote à la majorité des deux tiers. D'autres institutions de contre-pouvoir sont le conseil économique et social (CES) et la haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC).

2.2. Valeurs et principes démocratiques

Depuis 1991, menées avec la ferme détermination de respecter les aspirations de la population et de sauvegarder la cohésion sociale, les transformations politiques ont progressivement permis de consolider les bases démocratiques. C'est ainsi que le processus électoral a favorisé l'alternance politique et une large participation de la population aux choix des gouvernants à travers les élections présidentielles, législatives, communales déjà organisées :

- Trois élections présidentielles : 1991, 1996 et 2001 ;
- Quatre élections législatives : 1991, 1995, 1999 et 2003 ;
- Une élection communale et municipale : 2002.

Malgré le grand nombre de partis politiques à enclaves régionaux attestés (126 en 1999 dont 16 [13%] sont représentés au parlement), les élections se sont souvent déroulées dans le calme avec une participation importante (entre 65 à 80

%). Cependant, les dysfonctionnements qui ont marqué les présidentielles de 2001 ont montré les fragilités de la démocratie au Bénin et le problème de la fiabilité des listes électorales et celui de l'efficacité de la "Commission électorale nationale autonome" (CENA) fortement politisée restent posés. L'une des faiblesses de la vie politique au Bénin est sans aucun doute le retard de plus de 10 ans observé dans la mise en œuvre de la décentralisation prévue par la Constitution du 11 décembre 1990. Sous la pression de la société civile et des partenaires au développement, les premières élections communales et municipales ont fini par être organisées en décembre 2002. Ces élections ont été caractérisées par la naissance de l'Union pour le Bénin du Futur (UBF), une coalition de partis politiques soutenant l'action du Président de la République qui est arrivé en tête des suffrages exprimés (31,6 %) contre respectivement 13,32 % et 10,98 % pour la Renaissance du Bénin (RB) et le Parti du Renouveau Démocratique (PRD), les deux principaux partis d'opposition. Les autres partis et alliances de partis de la mouvance présidentielle ont enregistré un score d'ensemble de 10,85 % des voix. Au total, l'influence des partis politiques au sortir de ces élections se présente comme suit : (1) mouvance présidentielle : 42,45 %, (2) Opposition : 26,33 % et (3) autres listes : 31,22 %. Ceci n'a pas empêché l'opposition de prendre la direction de trois des quatre grandes agglomérations urbaines du pays (Cotonou et Abomey-Bohicon pour la RB et Porto-Novo pour le PRD), ne laissant à l'UBF que la ville de Parakou. Il est à noter qu'au terme de ces élections, les femmes élues conseillères communales ou municipales sont au nombre de 27 soit 3,13 % du total des conseillers.

De même, les autres institutions de contre pouvoir ont été mises en place pour favoriser l'évolution dynamique du processus démocratique et garantir l'implication de tous les acteurs sociaux dans la construction de l'avenir de la nation.

Ce qui est sûr, la constitution et les lois organiques définissent clairement les domaines d'intervention des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires

(dont la séparation est effective) ainsi que ceux des institutions de contre pouvoir.

2.3. L'administration : une fonction publique peu efficace

L'administration béninoise est caractérisée par la prédominance de l'Etat patrimonial dans lequel la priorité est souvent donnée à l'exercice du pouvoir, aux réseaux de solidarité et à l'absence de transparence (Bénin, 2001 : 92). Avec des effectifs insuffisants par endroit (secteur éducatif, etc.), son rendement est faible. Conscient de la situation, le gouvernement se propose de réhabiliter l'ensemble de l'administration par la mise en œuvre effective de la réforme administrative comme suit :

- Elaborer des organigrammes fonctionnels pour les services publics ;
- Séparer les fonctions politiques des fonctions techniques ;
- Réorganiser et renforcer les services de gestion des ressources humaines ;
- Mettre en place, stabiliser et appliquer les normes et procédures ;
- Renforcer les capacités d'intervention des services de contrôle.

Il s'agit de mesures pour faire face aux dysfonctionnements comme la corruption, la faiblesse de la coordination et les conflits d'attribution.

2.4. Un système judiciaire peu performant

Malgré l'indépendance relative dont il jouit, le système judiciaire manque de moyens (humains, financiers et matériels) pour assumer son rôle ; c'est ainsi que les délais d'attente sont très longs dans les juridictions. La persistance de la corruption à tous les niveaux affaiblit le processus de consolidation de la démocratie, compromet la sécurité des contrats dans la vie économique et aggrave la pauvreté surtout dans les villes et les inégalités à tous les niveaux. Les efforts déployés par le gouvernement pour lutter contre ce fléau n'ont eu que peu de résultats à cause du règne de l'impunité et les faiblesses de l'appareil judiciaire. Il en résulte une faible protection des groupes vulnérables (pauvres,

femmes et enfants), la résurgences des actes de banditisme, des vindictes populaires fréquentes et des évasions de prisons.

Cependant, force est de reconnaître qu'en 1996, le Président de la République a lancé une grande campagne contre la corruption et installé une *Cellule de moralisation de la vie publique* dans son cabinet. Un plan stratégique de lutte contre la corruption a été élaboré et discuté (FMI, 2002). Pour aider les usagers des services publics, la Cellule de moralisation de la vie publique a fait élaborer et vulgariser les manuels de procédures au sein des grandes administrations publiques. Elle a aussi instauré plus de transparences dans l'attribution des marchés publics et mené des actions spectaculaires contre l'usage abusif des véhicules administratifs. Cette même Cellule et des organisations de la société civile font de temps en temps des campagnes de dénonciation des faits et actes de corruption à travers les radios et télévisions. Au cours de l'année 2002, de nombreux juges convaincus de malversation ont été incarcérés; il s'agit là d'un cas de figure qui laisse augurer que des avancées sont possibles dans le processus de la lutte contre la corruption au Bénin.

2.5. Les droits de l'homme

Au Bénin, les *droits de l'homme et la liberté de la presse* sont respectés et protégés dans une certaine mesure. La preuve en est la floraison des journaux, radios et télévisions privés dans un paysage médiatique caractérisé par une concurrence attestée. La société civile est dynamique et participe aux campagnes pour les élections transparentes, au développement communautaire, aux actions de lutte contre la corruption, le trafic des enfants et l'excision. Ces organisations ne manquent pas d'interpeller le gouvernement et les autres institutions sur certains problèmes majeurs comme l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans les organes de décision.

III. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

3.1. Orientations politiques du Gouvernement

Admis à l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) par le FMI et la Banque Mondiale en l'an 2000, le Bénin a initié des politiques et réformes économiques et sociales orientées vers le renforcement de la lutte contre la pauvreté. Cette politique repose d'abord sur une vision à long terme appelée *Scénario alafia* élaborée sur la base d'un processus participatif à travers les études nationales de perspectives à long terme (NLTPS) avec l'appui du PNUD. Ainsi, à l'horizon 2025, le Bénin se veut « *un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être* » (Bénin et PNUD, 2000 : 109 et 123).

Sur la base de cette vision, le Gouvernement a élaboré un programme d'action pour la période 2001-2006. Les grands axes de ce programme sont les suivants (Bénin, 2001-1 : 57-63):

1. La consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance ;
2. Le renforcement de la compétitivité de l'économie ;
3. L'aménagement du territoire et développement équilibré ;
4. Le renforcement de la lutte contre la pauvreté ;
5. La promotion de la jeunesse et du genre et développement.

A court terme (2003-2005), la politique du gouvernement est régi par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont les grands axes prioritaires se présentent comme suit :

1. Renforcement du cadre macroéconomique à moyen terme ;
2. Développement du capital humain et gestion de l'environnement ;
3. Renforcement de la bonne gouvernance et des capacités institutionnelles ;
4. Promotion de l'emploi durable et renforcement de la capacité des pauvres à participer au processus de décision et de production.

Pour l'année 2002, les mesures spécifiques de politiques qui étaient envisagées par le gouvernement avec l'accord de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux étaient les suivants :

- Poursuivre les réformes structurelles pour accroître le potentiel productif de l'économie et réduire la pauvreté;
- Maintenir une politique fiscale avisée en renforçant l'administration fiscale, en élargissant l'assiette et en contrôlant les dépenses allouées aux secteurs non prioritaires ;
- Observer une certaine prudence dans l'endettement ;
- Faire des efforts supplémentaires dans la réforme du secteur public ;
- Assurer un meilleur ciblage des programmes de lutte contre la pauvreté et l'évaluation de leurs effets ;
- Développer une politique volontariste de promotion des PME et PMI et de la microfinance.

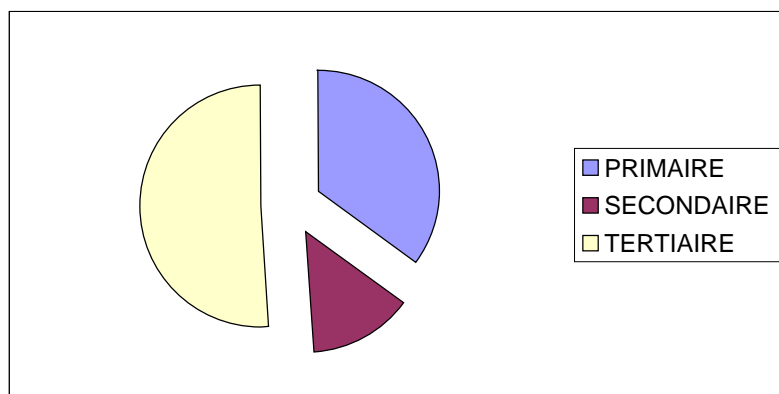
Sur le plan de la gestion macroéconomique, les critères de convergences édictés par l'UEMOA et approuvé par le FMI comme conditionnalités et auxquels le gouvernement doit satisfaire sont les suivants (FMI, 2002-2 : 3) :

- Ø Un solde budgétaire de base rapporté au PIB positif;
- Ø Un taux d'inflation inférieur ou égal à 3 % ;
- Ø Un encours de la dette totale rapporté au PIB inférieur à 70 % ;
- Ø Des arriérées de paiements intérieurs et extérieurs nulles;
- Ø Une masse salariale rapportée aux recettes fiscales inférieure à 35 %;
- Ø Des investissements publics financés sur ressources intérieures rapportées aux recettes fiscales supérieurs à 20 % ;
- Ø Un ratio des recettes fiscales rapportées au PIB supérieur à 17 %;
- Ø Un Ratio du déficit extérieur hors dons rapporté au PIB inférieur à 5 %.

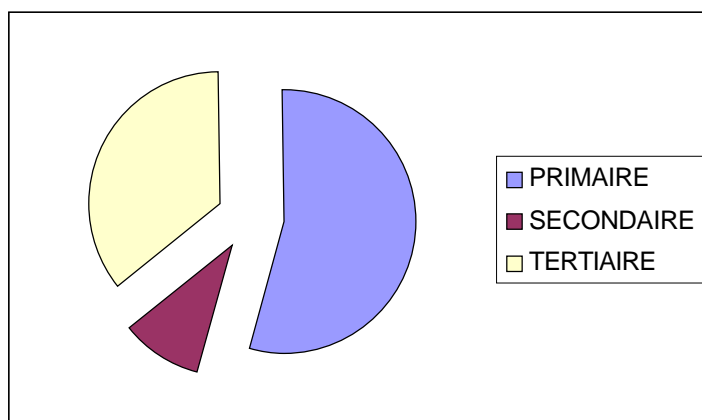
2.2. Evolution de la situation

2.2.1. Le secteur réel

Au cours de l'année 2002, le Produit Intérieur Brut (PIB) a enregistré une croissance record de 6% pour une prévision révisée à la baisse de 5,3%. De 1990 à 2000, on constate que dans sa structure (composition du PIB), l'économie béninoise est demeurée rigide. La part du secteur primaire (agriculture, élevage et pêche, etc.) est restée autour de 35 %, celle du secteur secondaire en dessous de 15 %; le secteur tertiaire quant à lui est demeuré prépondérant de par une contribution qui tourne autour de 50 % sur toute la période. Il convient à ce niveau de faire remarquer que dans le secteur tertiaire, les activités commerciales sont dominantes (43,44 % en 2001, cf. FMI, 2002). Les trois secteurs se partagent respectivement 36, 10 et 54 % de la population active (voir graphiques 1 et 2).



**Graphique 1 : Structure du PIB du Bénin
au cours des années 1990-2000**



Graphique 2 Répartition de la population active du Bénin de 1990 à 2000

Tableau No : Evolution des principales productions primaires
En tonnes

Années	1998	1999	2000	2001	2002
Productions vivrières (1000 tonnes)					
Igname	1 408	1 584	1 647	1 742	1 901*
Manioc	1 918	1 989	2 113	2 350	3 088*
Maïs	701	662	783	750	785*
Mil et sorgho	147	168	156	192	204*
Haricot et Niebe	74	75	74	86	93*
Riz Paddy	27	36	34	53	59*
Productions de rente (en tonnes)					
Arachide	102 341	98 897	100 883	121 159	127 156*
Coton Graine	359 161	335 057	362 170	336 559	350 000
Karité					
Régime de Palme			59 964		
Palmiste		9 094	11 048		

Source : BCEAO (), 2003 et * ONASA, 2003

Tableau No : évolution des indices harmonisés des prix à la consommation
1996 =100

Produits	1998	1999	2000	2001	2002
Produits alimentaires	110,5	110,4	111,7	114,3	120,6
Produits non alimentaires	108,9	109,9	116,6	122,4	123,1
Ensemble	109,7	110,0	114,7	119,2	122,1

Sources :BCEAO, 2003

3.2.2. Situation monétaire

D'une valeur globale de 283 Milliards de F CFA en 1998, la masse monétaire en circulation au Bénin est passée à 596 milliards en 2002 et aura ainsi plus que doublé en 5 ans. De même, d'un peu moins de 200 milliards en 1998, les avoirs extérieurs nets du pays ont atteint 502, 2 milliards de FCFA en 2002 avec une croissance annuelle de 7, 5 % par rapport à 2001.

De 94,7 milliards de F CFA en 1998, le crédit intérieur a atteint 134,6 milliards en 2000 (+ 42 %) avant de chuter à brutalement à 79,8 milliards en 2001 (- 41 %) avant de remonter difficilement à un peu moins de 96 milliards en 2002. Quant au crédit à l'économie, d'un montant de 100,1 milliards de F CFA en 1998, il aura doublé en 5 ans pour se retrouver 200 milliards en 2002. En ce qui concerne la position nette du gouvernement, elle n'a cessé de se dégrader; en effet, de - 5,4 milliards en 1998, elle a atteint des niveaux records de -113 et - 104,3 milliards respectivement en 2001 et 2002.

Tableau No 1: situation monétaire du Bénin de 1998 à 2002

Situation monétaire	1998	1999	2000	2001	2002
Avoirs extérieurs nets	196,6	291,3	341,4	467,2	502,2
- Banque centrale	84,5	195,6	252,5	362,5	416,4
- Banques	112,1	95,7	88,9	104,7	85,8
Crédit intérieur	94,7	100,3	134,6	79,8	95,8
- Position Nette du Gouvernement	-5,4	-61,4	-59,4	-113,0	-104,3
- Crédits à l'économie	100,1	161,7	194,0	192,8	200,1

Masse monétaire	282,8	382,8	480,0	539,2	596,0
-----------------	-------	-------	-------	-------	-------

Source : INSAE et UEMOA

3.2.3. La Balance des paiements

Par rapport à 2001, les exportations ont, en valeur, chuté de 0,7 % et les importations ont augmenté de 2,9% en 2002. Le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 51,53 % en 2001 à 49,66 %; il est en légère baisse et il peut s'agir là d'une conséquence probable de la chute des cours du coton.

Ainsi, le déficit de la balance commerciale qui était de 163,7 milliards de F CFA en 2001 a atteint 175,1 milliards de F CFA en 2002 soit une augmentation de 6,9 %. De même la balance des services a accusé un déficit en augmentation de 8 %. Il en résulte pour 2002 une augmentation du déficit de la balance des opérations courantes de 31 % par rapport à 2001 contre 8 % seulement entre 2000 et 2001.

Le déficit de la balance courante qui était de 3,6 % du PIB en 2000 et 2001 s'est accru et est passé à 4,3 % en 2002. De 57 milliards en 2000, ce déficit en constante augmentation est passé à 62 milliards en 2001 (+ 14,11 %) et à 81 milliards en 2002 (+ 30 %).

En ce qui concerne la balance globale, elle est demeurée excédentaire en 2002 comme c'est le cas depuis 1999, mais en 2002, cet excédent est en diminution de 72,17 % par rapport à 2001.

Tableau No 2: Commerce extérieur et balance des paiements du Bénin de 1998 à 2002.

Commerce extérieur et balance des paiements	1998	1999	2000	2001	2002
---	------	------	------	------	------

Importations FOB	337,8	391,1	314,8	337,8	347,9
Exportations FOB	244,4	259,5	169,8	174,1	172,8
Bal. commerciale FOB-FOB	-93,4	-131,6	-145,0	-163,7	-175,1
Balance des services	-28,9	-23,7	-20,6	-19,8	-21,4
Balance courante	-78,1	-95,8	-57,4	-62,2	-81,5
Balance courante hors dons	-88,0	-117,0	-114,8	-131,0	-157,2
Balance globale	-17,3	17,0	68,3	125,8	35,0
Taux de couverture en%	72,4	66,4	53,9	51,5	49,7
Balance courante en % PIB	-5,7	-6,5	-3,6	-3,6	-4,3

Sources: INSAE et UEMOA

3.2.4. La Politique budgétaire

Au début de l'année 2002, le gouvernement béninois a du faire face à deux grosses dépenses imprévues:

- Ø augmentation substantielle de la masse salariale (*payement à l'indice réel acquis au 1er janvier 2002*) suite aux grèves des fonctionnaires et des étudiants;
- Ø une subvention de 18 milliards pour soutenir le prix du coton aux producteurs suite à la chute des cours mondiaux de ce produit.

Or, vis-à-vis du FMI, il a pris l'engagement de renforcer l'administration fiscale, d'élargir l'assiette et de contrôler les dépenses allouées aux secteurs non prioritaires. En fin de période, on constate fort heureusement que le rapport de la masse salariale aux recettes fiscales est resté au même niveau qu'en 2001. Il s'agit là d'une performance remarquable. La part des recettes fiscale est demeurée au même niveau qu'en 2000.

Le tableau No 3 présente les résultats de l'exécution du budget au regard des critères de convergence. Depuis le début des années 90, les performances macroéconomiques de l'économie béninoise sont évaluées sur la base des

critères de convergence de l'UEMOA qui sont devenus les conditionnalités du FMI. En 2002, le Bénin a pu satisfaire à 7 de ces critères sur 9 (77 %).

Tableau No 3 : critères de convergences de 1er rang de l'UEMOA

Indicateurs de convergence de 1er rang	1998	1999	2000	2001	2002
Solde budgétaire de base avec PPTE sur PIB nominal (en %)	3,8	3,1	1,7	0,5	-0,2
Solde budgétaire de base hors PPTE sur PIB nominal (en %)	3,8	3,1	1,8	1,0	0,8
Taux d'inflation annuel (glissement des indices moyens en %)	5,8	0,3	4,2	4,0	2,5
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	61,1	62,3	60,6	59,1	59,8
Variation des arriérés de paiement (en milliards de FCFA)	-11,6	-23,4	-13,0	-6,7	-0,3
- Arriérés de paiement de la période de la gestion courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
-- Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
-- Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	9,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Réduction d'arriérés de paiement (en milliards de FCFA)	-11,6	-23,4	-13,0	-6,7	-0,3
-- Réduction d'arriérés de paiement intérieurs	-11,6	-11,6	-13,0	-6,7	-0,3
-- Réduction d'arriérés de paiement extérieurs	0,0	-11,8	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement intérieurs (en mds FCFA)	-11,6	-11,6	-13,0	-6,7	-0,3
Variation des arriérés de paiement extérieurs (en mds FCFA)	9,0	-11,8	0,0	0,0	0,0

Source: INSAE et UEMOA

Les critères auxquels le Bénin a satisfait sont les suivants :

- Ø Un solde budgétaire de base rapporté au PIB positif: 1 % en 2001 et 0,8 % en 2002;
- Ø Un taux d'inflation au plus égal à 3 %: 4 % en 2001 et 2,5 % en 2002;

- Ø Un encours de la dette totale rapporté au PIB inférieur à 70 %: *59,1 % en 2001 et 59 % en 2002;*
- Ø Des arriérées de paiements intérieurs et extérieurs nulles : *ces deux critères sont respectés en 2001 et en 2002;*
- Ø Une masse salariale rapportée aux recettes fiscales inférieure à 35 % : *32,7 % en 2001 et en 2002;*
- Ø Les investissements publics financés sur ressources intérieures rapportées aux recettes fiscales supérieurs à 20 % : *22,4 % en 2001 et 22,0 % en 2002.*

Les deux critères auxquels le Bénin n'a pas pu satisfaire sont les suivants:

- Ø Un ratio des recettes fiscales rapportées au PIB supérieur à 17 %: *14,2 % en 2001 et 14,3 % en 2002;*
- Ø Ratio du déficit extérieur hors dons rapporté au PIB inférieur à 5 % : *7,5 % en 2001 et 8,2 % en 2002.*

Tableau No 4 : critères de convergences de 2^{ème} rang de l'UEMOA

Indicateurs de convergence de 2 ^{ème} rang	1998	1999	2000	2001	2002
Salaires et traitements en % des recettes fiscales (R.F)	35,4	33,2	31,1	32,7	32,7
Dépenses en capital sur financement interne en % R.F	8,2	11,0	12,4	22,4	22,0
Recettes Fiscales sur PIB en %	13,3	13,6	14,6	14,2	14,3
Balance courante hors dons en % PIB	-6,4	-8,0	-7,2	-7,5	-8,2
Autres indicateurs budgétaires	1998	1999	2000	2001	2002
Solde global hors dons sur PIB en %	-0,9	-1,7	-3,7	-4,2	-5,1
Solde global sur PIB en %	2,4	1,6	-2,2	-1,5	-1,8
Solde global base caisse sur PIB en %	1,5	0,0	-3,0	-1,9	-1,8
Solde primaire de base en % des R.F.	35,8	30,7	18,2	9,4	4,2

Sources: INSAE et UEMOA

3.2.5. La dette

En juillet 2000, le Bénin a été élu à l'*initiative "pays pauvres très endettés"* (PPTE) par la Banque Mondiale et le FMI et a reçu la promesse que sa dette à l'égard de l'ensemble de ses créanciers va être allégée de 460 millions de dollars US, un montant qui représente 260 millions de dollars en valeur actuelle nette (VAN) de sa dette, soit environ 31 % de l'encours total de cette dette en fin de période 1998 en VAN et ce après application des mécanismes traditionnels de réduction d'allégement de la dette. Le Bénin a été admis à cette initiative parce que ses résultats en termes de réformes macroéconomiques et structurels étaient jugées assez avancées en 2000 et que la VAN de sa dette extérieure ne dépassait pas 150 % des exportations. Dans le cadre de cette initiative, le Bénin peut espérer ramener le ratio dette/exportations qui était de 218 % en 1998 à 150 % et à moins de 100 % à partir de 2011 et de libérer ainsi des ressources considérables pour financer son programme de lutte contre la pauvreté (Voir Banque Mondiale, 2000)

Les conditionnalités auxquelles le Bénin doit satisfaire pour bénéficier pleinement de disposition de l'initiative sont les suivantes:

1. Finaliser le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté sur la base d'un processus participatif;
2. Maintenir avec l'aide du FMI un cadre macroéconomique jugé satisfaisant;
3. Exécuter de manière satisfaisante un certain nombre de réformes clés ayant un impact certain sur la réduction de la pauvreté : gouvernance, gestion des finances publiques, libéralisation du secteur cotonnier, taux de

vaccination, lutte contre le VIH/SIDA, taux de scolarisation et amélioration des résultats dans l'enseignement primaire.

Dans les faits, de 1998 à 2002, l'encours de la dette extérieure du Bénin a progressé de 771,5 milliards de F CFA à 1087,2 milliards de Francs CFA soit une augmentation de 70 % en 5 ans. Son rapport au PIB est de 56 et 57 % en 2001 et 2002. Le service de la dette quant à elle tourne autour de 33 milliards de Francs CFA au cours de cette période et son rapport aux recettes d'exportation en 2001 et 2002 tourne autour de 6 % (voir détails au tableau No 5). Il est à signaler qu'au titre de l'initiative PPTE, le Bénin a bénéficié en 2002 d'un allègement de sa dette de 19,5 milliards de Francs CFA et il est probable que ce montant soit reconduit en 2003 (Bénin Expansion, 3-2003 : 3).

Tableau No 5: Dette extérieure du Bénin de 1998 à 2002

Dette extérieure	1998	1999	2000	2001	2002
Encours de la dette extérieure	771,5	847,6	910,5	974,4	1087,2
Service de la dette extérieure	28,5	35,6	33,4	31	33,6
Encours de la dette extérieure en % du PIB	56,0	35,6	56,7	56,0	57,0
Service de la dette ext. en % des exportations totales	7,3	8,0	6,8	5,9	6,3
Service de la dette ext. en % des Recettes totales hors dons	13,5	15,1	12,8	11,0	10,9

Source: INSAE et UEMOA

IV. LA SITUATION SOCIALE

4.1. Pauvreté et développement humain

Malgré un taux de croissance soutenue en moyenne de 5 % depuis 1994, la pauvreté est restée un phénomène massif au Bénin et touche environ le tiers de la population; aucune amélioration n'a été enregistrée entre 1994 et 2000. Selon

les résultats des enquêtes sur les conditions de vie des ménages ruraux (ECVR I et II), entre 1994-95 et 1999-2000, le seuil de pauvreté a augmenté de 22 % et l'incidence de la pauvreté est passé de 25,2 % à 33 % soit une augmentation de 8 points. Selon les résultats des enquêtes légères auprès des ménages (ELAM), au cours de la même période, le seuil de pauvreté le seuil de pauvreté a augmenté de 88 % mais l'incidence de la pauvreté est passé de 28 % à 23,3 % soit une diminution de 5 points (Banque Mondiale, 2003 :12). Si l'on prend en considération le fait que le taux d'urbanisation au Bénin en 1999-2000 est de 41 %, en 2002, l'effectif des pauvres au Bénin peut être estimé à 1 959 825 d'où l'incidence de la pauvreté globale à l'échelle nationale serait 29 % (soit environ un peu moins d'un tiers de la population, voir *tableau No 6*).

En matière de *développement humain durable*, l'indicateur (IDH) qui était de 0,288 en 1975 et de 0,358 en 1990 a atteint 0,435 en 1999 avant de fléchir à nouveau en 2000 et 2001 où les niveaux sont respectivement de 0,411 et 0,420. Malgré ces résultats que certaines sources considèrent comme des rattrapages par rapport aux retards accumulés au cours des années 80 (Banque Mondiale, 2001), en matière d'IDH, le Bénin demeure en 2000 classé 157ème pays sur 162 pays et 153ème sur 162 pays en ce qui concerne le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat. L'écart de - 4 entre les deux rangs indique que dans la réalité, *les performances enregistrées par le pays en terme de croissance économique ne se traduisent pas par une amélioration au niveau de la santé et de l'éducation (formelle et non formelle)*. Cependant, les données de plusieurs pays voisins mis en graphique dessinent une corrélation positive entre le revenu par habitant et taux d'alphabétisation des adultes d'une part et entre espérance de vie à la naissance et alphabétisation des adultes d'autre part (voir AFD, 2002). C'est dire que l'investissement dans l'éducation est de nature à dynamiser la croissance économique et à induire par voie de conséquence une amélioration de l'état de santé de la population et partant l'espérance de vie à la naissance (voir Adjovi, 2002).

Tableau No 6 : Situation de la pauvreté au Bénin en 2002

Eléments	Population Rurale (59 %)	Population Urbaine (41 %)	Population Totale (100 %)
Effectif	3 984 016	2 768 553	6 752 569
Effectif des pauvres	1 314 725	645 073	1 959 825
Incidence de la pauvreté	33 %	23,3 %	29 %

Sources : Banque Mondiale, 2003.

Tableau No 7 : Evolution de l'indicateur du développement humain au Bénin entre 1975 et 2000.

1975	1980	1985	1990	1995	2000
0,288	0,324	0,350	0,358	0,388	0,420
+ 12,5 %		+2,28 %		+ 8,24 %	

Source : PNUD 2002 : 113.

4.2. Profil démographique

La *population béninoise* est essentiellement jeune. En effet, les moins de 15 ans représentent presque la moitié de la population (47, 2 %) contre respectivement 50,5 % pour la population active (15-65 ans) et 2,3 % pour le troisième âge (65 ans et plus). Cette situation s'explique par le niveau élevé à la fois du taux de fécondité et de mortalité. La faible proportion de personnes de troisième âge explique assez bien l'espérance de vie à la naissance qui est 52,3 ans (56,6 ans pour les femmes et 47,7 ans pour les hommes).

De ce qui précède, il ressort que *toute possibilité de progrès en matière de développement humain au Bénin exige une accélération de la croissance économique en termes réels (de 5 % à 10 %), des avancées significatives dans l'éducation et dans l'accès des populations pauvres au et vulnérables aux services de santé avec un accent particulier sur la lutte contre le VIH/SIDA dont les développements récents risquent de compromettre une espérance de vie à la naissance déjà faible. Il est bien entendu que les améliorations souhaitées exigent de la part du gouvernement une redistribution plus équitable des fruits de la croissance à travers une politique volontariste et résolue de lutte contre la pauvreté.*

Entre 1992 et 2002, la population urbaine est passée de 36 à 41 % à cause de l'intensité des migrations internes consécutives à la recherche de moyens de survie et de mieux-être par des ruraux en proie aux affres de la pauvreté.

Comme l'indique les données du tableau No 7, les indicateurs de santé se sont améliorés entre 1996 et 2001 mais reste à des niveaux préoccupants.

Tableau No 8: Evolution des indicateurs démographiques et de santé entre 1996 et 2001

INDICATEURS	1996	2001	Résultats
Taux brut de mortalité (‰)	15,6	12,8	- 18 %
Taux de natalité (‰)	47,4	40,3	- 15 %
Mortalité maternelle (‰)	498	-	-
Mortalité infantile (‰)	98	89	- 9 %
Mortalité infanto-juvénile (‰)	195	160	- 18 %
Mortalité néo-natale (‰)	38	38	+/- 0 %
Indice synthétique de fécondité	6,3	5,6	- 11%

Source: Bénin, 2001 [EDSB II]

4.3. Situation des femmes

Un fait marquant est la forte proportion des **femmes** dans la population (51,4 %), parmi les chefs de ménage (21,3 %), et dans les activités économiques (57,7 %). Mais, malgré cela, les disparités entre hommes et femmes demeurent fortes à cause des inégalités d'accès aux ressources productives et aux services. C'est ainsi que les écarts persistent en matière de scolarisation et dans la représentation dans les sphères de décision. En l'an 2000, le taux de scolarisation était de 65,2 % pour les filles contre 94,4 % pour les garçons dans le primaire et de 12,3% contre 25,6 % dans le secondaire avec une forte déperdition (30 % chez les garçons et 53 % chez les filles) et plus marquée en zone rurale (59 % contre 86 %). Dans la sphère de décision, en 2002 on avait toujours 6 femmes députés sur 83 (7 %) et deux femmes ministres sur 18 (11 %). Il est possible que les résultats des élections communales et municipales de décembre 2002 et la présence des femmes dans les postes de responsabilité au niveau des administrations centrales donnent une image plus reluisante. Il est à signaler que

deux femmes sur 7 membres (28 %) siègent à la cour constitutionnelle dont l'une assure la présidence.

Les pratiques dégradantes et les violences à l'égard des femmes persistent dans la société béninoise; on peut citer entre autres le mariage forcé, le lévirat, les viols, le harcèlement sexuel, etc. En ce qui concerne l'excision, son taux de prévalence est de 16,8 % avec une forte pression dans les régions du Borgou (57,7%) et de l'Atacora (45,1 %). Il est probable que l'application correcte du *Code des personnes et de la famille* voté par le parlement en Juillet 2002 améliore la promotion des droits des femmes. Le fait que la Cour Constitutionnelle ait déclaré certaines des articles de cette loi non conforme à la Constitution est le signe que des efforts restent à faire pour l'avènement d'une société plus juste pour tous. Il est important de signaler qu'au cours de l'année 2002 le gouvernement et certaines ONG ont mené de fortes campagnes de mobilisation sociale contre le trafic des filles et des enfants et contre la pratique de l'excision.

Parmi les faits marquants de l'année 2002, il convient de noter que plusieurs ateliers nationaux ont été organisés tant par le gouvernement que la société civile avec l'appui des agences du système des Nations Unies pour réfléchir sur le leadership féminin dans la société béninoise et la représentation équitable des hommes et des femmes dans les fonctions électives et dans les postes de responsabilité au niveau des administrations centrales.

4.4. Le VIH/SIDA

L'évolution du **VIH/SIDA** est préoccupante. De 0,3 % en 1990, la prévalence de cette affection a décuplé pour se retrouver à 4,1 % en 2001 avec des pics en milieu rural où le taux peut atteindre 13 % par endroit et 67 % au niveau des groupes à risque. Dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté, le gouvernement prévu dans son programme une stratégie nationale de lutte contre le VIH/SIDA dont les principaux objectifs sont les suivants (Bénin, 2001 : 108):

- Préserver la transmission de l'infection du VIH en renforçant et en développant tout particulièrement l'information, l'éducation et la communication ;
- Renforcer les structures sanitaires pour une meilleure prise en charge des personnes vivant avec le VIH ;
- Mettre en place des structures efficaces de dépistage et soutien aux malades.
- Les résultats escomptés sont la régression du SIDA, la prise en charge des malades, la formation des médecins et paramédicaux pour faire faces aux infections sexuellement transmissibles.

Pour atteindre les objectifs fixé, le gouvernement s'appuie sur plusieurs programmes et projets dont les plus importants sont :

- Le Programme national de Lutte contre le SIDA (PNLS),
- Le projet pluri-sectoriel de lutte contre le SIDA appuyé par la Banque Mondiale,
- Le Benin HIV/AIDS Prevention Projects (BHAPP), le Projet SIDA 3,
- Etc.

V. LA CONTRIBUTION DU PNUD

Le sixième cycle de programmation a couvert la période de 1997 à 2001. Les interventions du PNUD au Bénin en 2002 se situent dans le cadre de la période intermédiaire 2002-2003 séparant le cycle 1997-2001 du prochain cycle d'intervention harmonisé de l'ensemble des agences du Système des Nations Unies au Bénin, soit 2004-2008.

La stratégie d'intervention du PNUD repose sur quatre piliers :

- une cohérence et une complémentarité de son assistance, notamment avec celle des autres partenaires au développement ;
- une démarche progressive et itérative de mise en œuvre de son assistance ;
- une approche participative dans la réalisation des actions ;
- la non-affectation partielle de ressources, c'est-à-dire la programmation de réserves permettant de couvrir imprévus, dépassements de coûts et prolongements d'activités jugés nécessaires pour l'atteinte des objectifs, en particulier dans des volets tels que la promotion des droits humains, le renforcement des organisations de la société civile ou l'appui au processus électoral.

Les interventions du PNUD 2002 sont caractérisés par un soutien accru à trois principaux programmes, aux objectifs jugés stratégiques en regard du contexte béninois et des recommandations du Sommet du Millénaire de septembre 2000.

La contribution du PNUD pour cette période qui s'élève à un montant global de 4.456.920 US\$ soit 3.320.400.000 francs CFA, porte sur l'appui à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, la promotion de la bonne gouvernance, et l'appui au secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

La Promotion de la bonne gouvernance s'est traduite par la mise en place et/ou du renforcement :

- des institutions démocratiques ;
- des capacités nationales en matière de promotion et de respect des droits humains ;
- de mécanismes efficaces de participation des citoyens à la gestion publique ;
- d'un processus électoral fiable, transparent et serein ;
- d'une administration publique, centrale et locale répondant aux exigences de transparence, de responsabilité et de professionnalisme ; et

- d'une gestion économique et financière performante et favorisant l'initiative privée.

Dans le cadre de la *Lutte contre la pauvreté* les programmes ont contribué :

- au renforcement des capacités de suivi d'évaluation des politiques publiques axées sur la réduction de la pauvreté ;
- à l'appui au développement local et à la mobilisation communautaire ; et
- à la professionnalisation de la micro-finance.

En ce qui concerne le secteur des *Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication* (NTIC) l'appui au programme a été articulé autour de trois axes stratégiques :

- les NTIC et la décentralisation ;
- les NTIC et le renforcement des capacités de l'administration ;
- les NTIC, l'emploi et la croissance économique.

Ces trois programmes ont des actions spécifiques liées à la lutte contre le VIH/Sida, à l'environnement ainsi qu'à la thématique « *Genre et Développement* ». Pour maximiser leur efficacité, le PNUD a concentré ces actions sur les zones de Djidja (Zou), Nikki (Borgou) et Tanguiéta (Atacora).

Comme facteurs favorables, on peut signaler l'existence de documents de politiques comme le plan stratégique de lutte contre la pauvreté (DSRP), les études nationales de perspectives à long terme (NLTPS) et le Programme d'action du gouvernement (PAG 2).

VI. LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT

6.1. La lutte contre la pauvreté

Le DSRP a été élaboré sur une base participative et fournit un diagnostic de la pauvreté et les objectifs et priorités du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté pour les trois prochaines années (2003-2005).

Les autorités béninoises ont commencé par s'attaquer à ces problèmes en rendant les plans de mise œuvre plus détaillés et en améliorant l'analyse de la pauvreté.

Le DSRP du Bénin a réussi à identifier les causes de l'extrême pauvreté et de la vulnérabilité au nombre desquelles on peut citer : non-accès aux financements, utilisation de techniques agricoles archaïques, accès difficile à l'eau potable et aux soins de santé primaires et analphabétisme, volatilité des revenus ruraux et dégradation des ressources naturelles en milieu rural. Le document reconnaît que si les politiques d'ajustement ont amélioré la croissance et certains indicateurs sociaux, elles n'ont pas réussi à réduire la pauvreté.

Ainsi, la stratégie de lutte contre la pauvreté repose sur quatre piliers, à savoir :

1. Le renforcement du cadre macroéconomique à moyen terme ;
2. Le développement du capital humain et la gestion de l'environnement ;
3. Le renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles ;
4. La promotion de l'emploi durable et le renforcement des capacités des pauvres à participer au processus de décision et de production.

Les axes stratégiques prioritaires du gouvernement en la matière sont au nombre de quatre :

- La consolidation de la stabilité macroéconomique ;
- L'amélioration de l'accès à l'éducation de base, à l'alphabétisation, aux soins de santé primaires, et à l'eau potable, la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme ;
- La lutte contre la corruption, la consolidation de la démocratie et la décentralisation ; la promotion de l'emploi durable et le renforcement des capacités de pauvres à mener des activités génératrices de revenus et un bon aménagement du territoire national.

Les cibles et indicateurs de suivi de moyen et long terme choisis sont en conformité avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) mais ceux relatifs à la pauvreté monétaire et à l'éducation des filles paraissent trop ambitieux.

Pour réussir à atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté le gouvernement devra mieux que par le passé appliquer des réformes :

- Accélérer la croissance par un taux d'investissement élevé tout en maintenant la stabilité financière ;
- Maximiser le soutien des partenaires par le renforcement de la capacité d'absorption de l'économie compatible avec un endettement soutenable ;
- Respecter les critères de convergence de l'UEMOA et promouvoir une croissance fondée sur le dynamisme du secteur privé ;
- Améliorer la gouvernance par l'application effective des réformes des dépenses publiques et de l'administration.

Les deux risques pouvant compromettre la réussite de la stratégie de la réduction de la pauvreté sont la vulnérabilité de l'économie aux chocs (dont les cours du coton) et la faiblesse des capacités institutionnelles.

6.2. La maîtrise de l'énergie

En 1999, la Société Nationale de Commercialisation des produits pétroliers a été privatisée et par la même occasion les prix locaux ont été libéralisés et sont désormais réajustés à la hausse ou à la baisse selon les cours internationaux. Par rapport à 1998, la situation des prix des produits en 2001 se présente comme suit (voir FMI, 2002):

- Essence Super : de 220 à 320 F CFA (+ 45 %) ;
- Essence ordinaire : de 195 à 295 F CFA (+ 51 %) ;
- Pétrole lampant : de 125 à 190 F CFA (+ 52 %) ;

– Gas-Oil : de 175 à 275 F CFA (+ 57 %).

Ainsi, les prix de ces produits de grande consommation ont en trois ans augmenté en moyenne de 50 %. Cette évolution a donné du regain aux importations informelles (non enregistrées) de produits pétroliers de Nigeria comme l'essence ordinaire vendu à fleur des rue 200 F CFA soit 62,5 % du prix officiel. De moins de 3 % de la consommation en 1998, l'essence de contrebande est passée déjà à 28 % en 1999, ce qui prive l'Etat d'importantes recettes fiscales. Il est vrai que en quelques années, la vente illicite de produits pétroliers à fleur de rue est devenue au Bénin une des activités les plus importantes du secteur informel et constitue une solution à la crise de l'emploi née de la crise économique et financière de l'Etat la fin des années 80 (voir tableau No). On constate que le pétrole lampant qui est l'énergie domestique des pauvres urbains a vu son prix augmenter de 52 % et est devenu un produit rare, objet de spéculation. La consommation du bois et charbon de bois comme énergie domestique a pris du regain en milieu urbain et les menaces que cela fait peser sur l'environnement ont conduit le gouvernement à exercer un contrôle plus strict sur la circulation des produits de l'énergie ligneuse et subventionner le prix du gaz, énergie plus propre et plus écologique dont il veut encourager la consommation surtout dans les villes.

**Tableau No : Offre et consommation de produits pétroliers
au Bénin (en tonnes métriques)**

Libellés	1998	1999	2000	2001
Ventes par SONACOP	356,368	377,823	ND	ND
Importations clandestines (estimées)	8,187 (2,24 %)	149,864 (28 %)	ND	ND
Consommation	364,555	527,687	ND	ND

Source : FMI, 2002

En ce qui concerne l'approvisionnement en énergie électrique, le Bénin souffre d'une grande dépendance vis-à-vis du Ghana et de la Côte d'Ivoire. C'est ainsi

qu'à partir de 1999, les importations de courant électrique avoisinent les 90 % de l'offre totale (voir tableau No 8). Le paradoxe est que cette dépendance ne sécurise pas la fourniture en continue de l'énergie électrique et les délestages sont fréquentes en surtout en période s de saison sèche (Janvier -Avril). Cette situation qui perdure depuis le milieu des années 90 est préjudiciable au bon déroulement des activités économiques et risque de freiner la croissance.

Un autre paradoxe de la politique énergétique du Bénin est la vente de l'énergie électrique en dessous de son coût de production. Dans un contexte d'économie libérale et sous ajustement structurel, une telle situation est pour le moins surprenant surtout que le pays importe près de 90 % de l'offre de ce facteur de production. Les observateurs estiment que cette situation qui explique en partie les délestages s'explique par le monopole que détient l'état à travers la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) et ils n'hésitent pas à préconiser la privatisation de cette société comme condition préalable à l'amélioration de ses prestations. Il convient de signaler que c'est seulement en 2002 que les prix de l'électricité et de l'eau ont été réajustés (voir détails aux tableau No 9).

Le Bénin a choisi une politique d'approvisionnement en énergie électrique fondée sur l'intégration régionale. C'est pourquoi il s'est mis en communauté avec le Togo pour exploiter des barrages (Nangbéto, Adjrala) et en importer du Ghana (barrage d'Akossombo), de la Côte d'Ivoire et du Nigeria avec la connexion du réseau de la Communauté électrique du Bénin - CEB - (Bénin - Togo) avec celui de la Nigeria Electric Power Authority) la fourniture. Un accord de financement d'une partie des coûts de cette dernière connexion par la BOAD (banque Ouest-africaine de Développement) à hauteur de 7 milliards de Francs CFA a été signé le 13 septembre 2002. Si par cette option les deux pays entende faire face aux délestages saisonniers, il n'en demeure pas moins que le problème leur vulnérabilité consécutive à la dépendance énergétique vis-à-vis

des pays voisins dans une région où les risques d'instabilité politique sont réels reste posé.

Tableau No 8 : Offre et consommation de l'énergie électrique au Bénin (en milliers de Kwh)

Libellé	1998	1999	2000	2001
OFFRE TOTALE	313,416	369,180	428,143	512,046
DONT	255,461	325,360	374,275	456,158
IMPORTATIONS	(81,5 %)	(88,13 %)	(87,42 %)	(89,08 %)
CONSOMMATION	269,161	316,653	367,391	413,587

Source : FMI, 2001

Tableau No 9 : Evolution des prix de l'électricité et de l'eau au Bénin de 1994 à 2000

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Electricité							
Coût de revient (Francs CFA par Kwh)	79	78	64	56	68	73	75
Prix de vente (francs cfa par Kwh)	63 (80 %)	66 (85 %)	62 (97 %)	67 (120 %)	72 (106 %)	70 (96 %)	70 (93 %)
Eau							
Coût de revient (francs CFA par mètre-cube)	354	380	369	354	324	351	359
Prix de vente (francs CFA par mètre-cube)	187 (53 %)	91 (50 %)	190 (51,5 %)	276 (78 %)	253 (78 %)	234 (67 %)	203 (56,5 %)

Source : FMI, 2002

6.3. La crise ivoirienne

En ce qui concerne les échanges entre le Bénin et la Côte d'Ivoire, les importations ont progressé de 6 milliards de F CFA en 1994 à plus de 22 milliards en 2002 avec un pic de plus de 35 milliards en 2000. Le Bénin importe plus de 300 produits de la Côte d'Ivoire et n'exporte vers ce pays que 30 articles environ. Ces échanges sont à l'avantage de la Côte d'Ivoire car le taux

de couverture qui était de 32 % en 1993 est inférieur à 2 % depuis 1997. C'est dire que les échanges entre les deux pays profitent plus à la Côte d'Ivoire qu'au Bénin. Il s'agit plutôt d'une relation de dépendance de ce dernier vis-à-vis de son partenaire. Jusqu'à décembre 2002, on n'a pas enregistré de perturbations majeure dans les importations béninoises en provenance de Côte d'Ivoire parce que le port d'Abidjan est au Sud dans une zone contrôlée par le gouvernement. Le sous-secteur des transports routiers de personnes et de marchandises a vu ses recettes divisées par 15 depuis le début de la crise. Il ne semble pas que le port de Cotonou puisse à court terme relayer l'éventuelle paralysie du port d'Abidjan parce qu'il n'est pas compétitif (insécurité, manque d'espace, lenteurs administratives, tarifs trop élevés, mauvais état des infrastructures routières, etc.)

Le Bénin importe de 15 à 17 % de son énergie électrique de Côte d'Ivoire ; si la crise perdure et que l'approvisionnement venait à être suspendue, cela porterait de graves préjudices à l'économie béninoise et va faire baisser considérablement son PIB.

Au niveau du secteur bancaire, la détérioration de la situation en Côte d'Ivoire peut amener les milieux d'affaires à anticiper une dévaluation du F CFA et à retirer leurs capitaux de la zone et affaiblir une fois de plus le Franc CFA et enfin provoquer sa dévaluation avec les conséquences en terme d'inflation, de mouvements sociaux et d'aggravation des conditions de vie des ménages pauvres et vulnérables.

Sur le plan macroéconomique, les effets de l'aggravation de la crise ivoirienne peuvent être les suivants : ralentissement de l'approvisionnement du marché en produits ivoiriens, pression sur le demande et pénurie de vivres à cause de l'afflux de réfugiés et de rapatriés de la Côte d'Ivoire avec des risques d'inflation et de découragement des investissements.

En ce qui concerne la vie des ménages, les effets négatifs à court terme sont en rapport avec les ruptures de fourniture d'énergie électrique et de

d'hydrocarbures et une demande plus accrue de la consommation des ménages due aux flux de rapatriés.

VII CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les performances macroéconomiques du Bénin ont été bonnes en 2002. Le pays a rempli les engagements qu'il a pris vis-à-vis du FMI et de la Banque Mondiale dans le cadre de l'initiative PPTE. C'est pourquoi le 25 Mars 2003, les deux institutions lui ont accordé une remise de dette de 460 millions de dollars. Les ressources mobilisées dans ce cadre doivent permettre au pays de promouvoir une politique de croissance au profit des pauvres dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Dans ce contexte, le gouvernement doit en 2003 faire les réformes structurelles nécessaires, à savoir :

- L'élargissement de l'assiette fiscale ;
- L'amélioration de la gestion des finances publiques et la promotion de la bonne gouvernance ;
- L'augmentation de dépenses sociales en faveur de la santé et de l'éducation ;
- La promotion du secteur privé ;
- L'élargissement des bases productive pour réduire la vulnérabilité de l'économie ;
- La poursuite de la libéralisation de la filière cotonnière par la privatisation tant retardée des usines d'égrenage de la SONAPRA encore dans le portefeuille de l'Etat ;
- La restructuration de la fonction publique.

REFERENCES

- Adjovi, Epiphane**, 2003 : « Orientation des dépenses publiques et pauvreté au Bénin, une analyse à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable », Rapport de Recherche, MIMAP – CRDI, Cotonou.
- AFD (Agence Française de Développement)**, 2002 : *La situation macroéconomique du Bénin en 2002*, Rapport de Emmanuel Fourmann, Paris, octobre 2002.
- Banque Mondiale**, 2000 : « Le Bénin va bénéficier d'un allègement du service de la dette de 460 millions de Dollars : la Banque Mondiale et le FMI appuient un allègement de la dette du Bénin au titre de l'initiative PPTTE renforcée», **Communiqué de Presse No2001/01/S, Washington DC, 18 juillet 2000.**
- Banque Mondiale**, 2001 : Mémoire sur une stratégie intérimaire d'assistance au pays de la Banque Mondiale pour la République du Bénin, Département Afrique, Rapport No 21957-BEN, Washington DC, 22 Mars 2001.
- Banque Mondiale**, 2003 : *Benin : Poverty Reduction Strategy paper and joint Staff Assessment*, Washington DC, IDA and IMF, Report No 25475-BEN .
- BDF (Banque de France)**, 2002 : *Rapport de la zone Franc 2001*, Paris
- Bénin Expansion**, 2003 : *L'économie du Bénin*, Mars-Avril 2003, une publication de la cellule technique du projet d'appui au développement du secteur privé - (voir www.izf.net, rubrique Bénin).
- Bénin et PNUD**, 2000 : *Etudes nationales de perspectives à long terme bénin 20025*, Alafia, Cotonou.
- Bénin, 2001 -1**: *Rapport sur l'Etat de l'Economie Nationale, développements récents et perspectives à moyen terme*, Cellule macroéconomique Présidence de la République, Cotonou
- Bénin, 2001-2** : *Enquête démographique et de santé*, Cotonou, Ministère chargé de la prospective et du développement (INSAE)

Bénin, 2001 -3: *Programme d'Action du Gouvernement II, Cotonou*

Bénin, 2002 : *Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté, Cotonou.*

FMI, 2002 -1: *Benin, Report on the observance of standards and codes fiscal transparency module, Washington, DC, June 2002*

FMI, 2002-2: “IMF conclude 2002 Article IV Consultation with Benin”, Public Information Notice No 02/79 du 5/08/2002

PNUD, 2002 : *Rapport Mondial sur le Développement Humain : La démocratie dans un monde fragmenté, Bruxelles, De Boeck Université.*

USA, 2002 : *The World Factbook 2002:Benin, Washington, Central Intelligence Agency (USA: gouvernement américain).*